



Service de l'édilité
Constructions

Demande d'autorisation de construire – Modification d'une villa en résidence principale autorisée, pose d'une pergola bioclimatique, Nendaz

Titre du projet de construction

Modification d'une villa en résidence principale autorisée, pose d'une pergola bioclimatique

Numéro pour consultation eConstruction

b8a3cec3

Requérant(e)

LATICO Sàrl

Auteur(e) de plans

Jérémie Varone

Auteur(e) de plans - Entreprise

LATICO Sàrl

Parcelle

3310 du plan 34 MC au lieu-dit La Poya / Basse-Nendaz

Coordonnées

2'590'280 1'115'287

Propriétaire

LATICO Sàrl

Affectation(s) de la (des) zone(s)

H30 et H80 centres villageois

Dérogation(s)

en dérogation à l'art. 115 du RCCZ

Moyen de droit / Consultation

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans sur la plateforme eConstruction ou au bureau communal pendant les heures d'ouverture (lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h-12h / Mercredi : 14h-17h). Les observations et oppositions éventuelles, dûment motivées, seront adressées à l'administration communale, par écrit, en deux exemplaires dans un délai de trente jours dès la présente publication.

Point de contact

Commune de Nendaz
Route de Nendaz 352
1996 Basse-Nendaz

Délai de mise à disposition

Expiration du délai : 11.12.2023



Service de l'édilité
Constructions

Demande d'autorisation de construire – installation d'un poêle à bois avec conduit de fumée en toiture, Nendaz

Titre du projet de construction

Installation d'un poêle à bois avec conduit de fumée en toiture

Numéro pour consultation eConstruction

6ec3b856

Requérant(e)

David Glassey

Auteur(e) de plans

Jérémie Varone

Auteur(e) de plans - Entreprise

LATICO Sàrl

Parcelle

20359 du plan 175 MC au lieu-dit Plan Baar / Baar

Coordonnées

2'591'005 1'116'758

Propriétaire

David Glassey

Propriétaire

Claudette Glassey

Affectation(s) de la (des) zone(s)

H30

Moyen de droit / Consultation

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans sur la plateforme eConstruction ou au bureau communal pendant les heures d'ouverture (lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h-12h / Mercredi : 14h-17h). Les observations et oppositions éventuelles, dûment motivées, seront adressées à l'administration communale, par écrit, en deux exemplaires dans un délai de trente jours dès la présente publication.

Point de contact

Commune de Nendaz
Route de Nendaz 352
1996 Basse-Nendaz

Délai de mise à disposition

Expiration du délai : 11.12.2023

Basse-Nendaz, le 10 novembre 2023

L'Administration communale